

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

DECRET N° 77/694 DU 14 DECEMBRE 1977
/MJT.DGT.DCGPCE.4/3
portant intégration et nomination de
Monsieur MOUTONDO Jérôme Joseph dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services des douanes.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE - CHEF DU GOUVER-
NEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ISAS:

D.F.

C.F.

Vu l'acte fondamental du 5.4.1977;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 fixant le statut général des
fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 62/198 du 5 Juillet 1962 RELATIF à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret 63/81 du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7
et 8;

Vu le décret 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

Vu le décret 71-248 du 26.7.71 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des douanes
et les règles de recrutement dans lesdits cadres;

Vu le décret 74-470 du 12.12.74 abrogeant les dispositions
du décret 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;

Vu l'Acte 001/CMP/PCT du 3.4.1977 fixant l'organisation
du Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

Vu le décret 77/165 du 5.4.1977 fixant la composition des
membres du Conseil des Ministres;

Vu la lettre n° 2272/MFN/DO/G11 du 25.8.1977 du Directeur
de l'Orientatation transmettant le dossier de l'intéressé;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 71-248/MT. DGT.DELC du 26.7.71 susvisé Monsieur MOUTONDO Jérôme-Joseph, né vers 1951 à Oudionge (Divenié), titulaire de la Licence en Droit et ayant suivi un stage à l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly-sur-seine en France, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Douanes) et nommé au grade d'Inspecteur stagiaire indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 14 SEPTEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de
la Justice Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI

Henri LOPES.

Ampliatiions:

JORPC
DGT.DCGPCE
DGT.BST
D.F.
C.F.
MF
Dtion des douanes
Intéressé
Dossier
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
2
1
3
2